

Comité syndical du 4 juillet 2023 Procès-verbal de séance

Elus présents : 7

Mme Marie-Agnès Petit
M. Bernard Brignon
Mme Corinne Bringer
M. Jean-Claude Bonnebouche
M. Michel Joubert
M. André Brivadis
M. Pierre Philipon

Elus excusés : 6

Mme Brigitte Renaud
M. Michel Chapuis
Mme. Annie Ricoux
Mme Marie-Pierre Vincent
Mme Corinne Goncalves
M. Paul Philbée

Pouvoir : 1

Mme. Annie Ricoux a donné son pouvoir à Mme. M-Agnès Petit

Et : M. Grimaud, Directeur du S.M.P.C.D

Mme Coste, Assistante saison culturelle, patrimoine vivant,
Mme Eyraud, Assistante SMPCD

Ouverture de la séance 14h40

Mme Annie Ricoux a donné pouvoir à Mme Marie-Agnès Petit.

FINANCE

1.1 Modification des conditions d'exécution du marché Mise en sécurité incendie – lot 4 Electricité – Titulaire CEGELEC

Jean-Paul Grimaud : Le chantier est terminé.

VOTE 8 SUR 8

RESSOURCES HUMAINES

1.2 Détermination du ratio d'avancement de grade

Jean-Paul Grimaud : le Conseil Social Territorial du centre de gestion a émis un avis favorable le mardi 27 juin.

VOTE 8 SUR 8

CONVENTION

1.3 Autorisation de signature des conventions d'encaissement pour compte de tiers

○ ***Compagnie Grain de Son***

Jean-Paul Grimaud : Laurence Bourdin a accompagné les ateliers musiques en lien avec l'exposition, et a réalisé une création musicale pour accompagner les visiteurs au sein de l'exposition temporaire Henri Pourrat.

VOTE 8 SUR 8

1.4 Autorisation de signature de la convention de mise à disposition de locaux pour l'équipe du Festival

Jean-Paul Grimaud : Il a été nécessaire d'actualiser la convention suite au déménagement des bureaux sur un étage unique. Le pourcentage de répartition a été ainsi modifié pour calculer la refacturation des fluides, téléphonie - Internet et de l'entretien des locaux.

Nous avons également évoqué avec la direction du Festival la convention de mise à disposition de l'Auditorium avec une proposition de location (au tarif Association Casadéenne), pour une somme de l'ordre de 2000 € pour 6 résidences en saison. Pour le moment nous n'avons pas reçu d'accord, nous continuons d'échanger pour trouver un juste équilibre.

Jean-Claude Bonnebouche : Nous avons déjà alerté le festival que la mise à disposition gracieuse de l'auditorium (et du régisseur) ne pourrait sans doute pas se poursuivre dans les années à venir.

Pierre Philipon : Il faut que ce soit juste et équitable pour l'ensemble des associations du plateau.

Marie-Agnès Petit : il faut aussi rappeler que l'Auditorium est une propriété de la Communauté d'Agglomération du Puy, que le SMPCD porte la saison culturelle mais que le bâtiment a un coût, entretien, fluides. De plus, nous faisons le nécessaire pour mettre à disposition des barnums et autres prestations durant le festival en attendant les travaux de l'aile de l'Echo 2, qui je le rappelle devront être des espaces polyvalents.

Le Département ne pourra pas équilibrer encore une fois le budget du SMPCD, pour rappel 300 000 euros supplémentaires en 2022. Il faut rappeler à l'ensemble des acteurs autour du projet Chaise-Dieu que ce dernier ne pourra pas toujours supporter toutes les dépenses sans une participation des partenaires.

VOTE 8 SUR 8

SAISON CULTURELLE

1.5 Présentation de la saison culturelle

Sonia Coste : Concernant la Résidence Musique à l'Image, nous avons reçu 9 appels à projets (dépôts des dossiers jusqu'au 1^{er} juillet), la sélection du court métrage se fera le 14 septembre. L'objectif des résidences artistiques est de proposer ensuite au public de découvrir le spectacle terminé.

Pour le partenariat avec le centre de loisirs, nous avons travaillé sur des offres ouvertes aux adolescents, le centre de loisirs de La Chaise Dieu accueille de nombreux adolescents qui n'étaient pas la cible pour le moment de nos ateliers.

Marie-Agnès Petit : Il y a une très belle offre culturelle, et des rendez-vous chaque mois, félicitations pour ce travail.

Corinne Bringer : Toutes les compagnies sont locales, elles ont été accompagnées par le Département lors de leur création et le but est que leurs spectacles soient vus par le plus grand nombre.

VOTE 8 SUR 8

1.6 Tarif de la saison culturelle 2023-2024

Marie-Agnès Petit : Les élèves des écoles du plateau, du collège et de l'IME bénéficient de la gratuité de l'ensemble des spectacles, lors du conseil d'administration du collège, les professeurs et la direction ont salué le travail qui est réalisé en collaboration avec le SMPCD.

Sonia Coste : Les collégiens découvrent aussi une partie des spectacles lors de rendez-vous privilégiés.

Le tarif public n'évolue pas pour la saison 2023-2024, en revanche nous vous proposons une évolution du tarif Pass jeunes Spectateurs pour les familles :

- 5€ -> 7€ pour les parents (tarif réduit tout public)
- Pour les frères et sœurs 3€ -> 5€.

De plus, une nouveauté pour la saison culturelle un pass 3 spectacles au tarif de 21€ au lieu de 30€.

Corinne Bringer : Il faut promouvoir auprès des enfants l'idée « Emmène tes parents ».

Sonia Coste : Les spectacles sont peut-être un peu longs et tard pour les plus jeunes (maternelle, primaire). Nous avons cette année dans la programmation un spectacle familial en milieu d'après-midi pour que les plus jeunes puissent participer à un événement à l'auditorium.

Corinne Bringer : Les parents bénéficient du tarif jeunes spectateurs uniquement sur présentation du Pass par leurs enfants (pour les Collégiens). Nous leur offrons leurs places pour justement qu'ils puissent accéder librement à la culture.

André Brivadis : Est-ce qu'il y a des liens avec la maison de retraite ?

Sonia Coste : On travaille avec Nadège, afin que des personnes de la maison de retraite puissent découvrir les répétitions et les échanges les après-midis avec les collégiens.

André Brivadis : Excellente idée pour créer du lien intergénérationnel.

VOTE 8 SUR 8

1.7 Autorisation de signature des demandes de subvention pour la saison culturelle 2023-2024

Sonia Coste : On fait une demande auprès du Département pour les résidences artistiques et aussi pour l'ensemble publics en découverte.

Pierre Philipon : Le montant indiqué en billetterie est un prévisionnel ? ou calculé sur la base 2022-2023 ?

Sonia Coste : C'est un prévisionnel. Pour 2021-2022, nous avons réalisé 3 500€, et pour 2022-2023, il nous reste 2 spectacles et nous sommes à 2 500€.

Jean-Claude Bonnebouche : La contribution de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, propriétaire de l'Auditorium, couvre une partie du reste à charge du SMPCD dans le budget prévisionnel présenté.

Sonia Coste : Nous vous présentons le visuel pour les rendez-vous 2023/2024 de l'Auditorium réalisé par Zephire Julien, qui a effectué récemment un stage au sein de l'équipe du SMPCD.

VOTE 8 SUR 8

1.8 Autorisation de signature de l'avenant au contrat d'engagement avec la société de production – Résidence musique à l'Image 2023

Sonia Coste : ils ont changé de société de production, il est nécessaire de signer un avenant pour le versement du solde.

Jean-Claude Bonnebouche : Il est nécessaire de rappeler aux lauréats que notre logo doit apparaître.

Sonia Coste : Nous avons eu une explication pour le court métrage *Son altesse protocole*, qui n'avait pas pu faire figurer notre logo. Canal + n'autorise pas les logos d'administrations publiques. Pour la résidence Bultex, le logo La Chaise Dieu, Rayonnante Abbaye apparaîtra, c'est le logo de l'ensemble de nos supports de communication pour le parcours.

VOTE 8 SUR 8

1.9 Autorisation de signature des demandes de subvention pour la Résidence Musique à l'Image 2024

VOTE 8 SUR 8

INFORMATIONS DIVERSES

Fréquentation 2023 Avril à Juin

Jean-Paul Grimaud : Nous notons une augmentation de la fréquentation, notamment au mois de mai avec de nombreux ponts, de nombreux groupes et plus particulièrement des scolaires. L'ouverture uniquement les après-midi a permis d'abaisser les coûts de fonctionnements (frais de personnel) d'environ 20 à 25 000 €.

La période de forte fréquentation pour le site est en Juillet -Août, lors du prochain comité syndical nous vous présenterons les chiffres de la saison estivale.

Pierre Philipon : Quelles sont les perspectives de communication sur les semaines à venir ?

Jean-Paul Grimaud : Être plus présent sur les réseaux sociaux. De plus, l'Abbaye sera dans les magazines de l'été de L'Eveil de la Haute-Loire et du Progrès, une diffusion de set de tables sur les bassins du Puy-en-Velay, Ambert, Thiers, Issoire, Vichy aura lieu dans les prochains jours.

Marie-Agnès Petit : Cet été, il y aura la région des lumières à La Chaise-Dieu en Août. Nous sommes également présents dans le programme Puy de Lumières qui a été diffusé sur le territoire de l'agglomération.

Jean-Paul Grimaud : Les projections font connaître les lieux et attireront du monde sur La Chaise-Dieu en soirée. Pour le parcours de visite il y aura peut-être peu d'impact sur les entrées. Le site ferme à 19h00 et les projections débutent à la tombée de la nuit. Mais c'est une formidable opportunité pour les commerçants, restaurateurs de prolonger leur journée.

André Brivadis : Nous remercions le SMPD pour le pot offert pour le critérium du Dauphiné, il a été fortement apprécié.

Pierre Philipon : Pourquoi indiquer *La Chaise Dieu, Rayonnante Abbaye* et non *Abbaye de La Chaise-Dieu* ?

Marie-Agnès Petit : On peut réfléchir, mais rayonnante est un adjectif qui porte.
Je serai présente à La Chaise-Dieu jeudi 6 juillet à 9h00 au séminaire d'Auvergne Rhône-Alpes Tourisme.

Prochain Comité syndical le Mardi 26 septembre à 14h30, Salle Allier.

Levée de séance 15h55.

COMITE SYNDICAL
Ordre du jour de la séance du 04 07 2023

1 FINANCE

- 1.1 Modification des conditions d'exécution du marché *Mise en sécurité incendie de l'Abbatiale et de la Tour Clémentine* – Lot 4 Electricité Titulaire CEGELEC

2 RESSOURCES HUMAINES

- 2.1 Détermination du ratio d'avancement de grade

3 CONVENTION

- 3.1 Autorisation de signature d'une convention d'encaissement pour compte de tiers
○ *Compagnie Grain de Son, Livre-CD (Vielle à roue)*
- 3.2 Autorisation de signature de la convention de mise à disposition de locaux pour l'équipe du festival

4 SAISON CULTURELLE

- 4.1 Présentation de la saison culturelle 2023-2024
- 4.2 Tarif de la saison culturelle 2023-2024
- 4.3 Autorisation de signature des demandes de subvention pour la saison culturelle 2023-2024
- 4.4 Autorisation de signature de l'avenant au contrat d'engagement avec la société de production – Résidence Musique à l'Image 2023
- 4.5 Autorisation de signature des demandes de subvention pour la Résidence Musique à l'Image 2024

5 INFORMATIONS DIVERSES

- Fréquentation saison 2023 Avril- Juin

SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
Maison du Cardinal Avenue de la Gare
43160 La Chaise-Dieu

Comité syndical du 04/07/2023
Date de convocation : 22/06/2023

Elus présents : 7

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Bernard Brignon
Madame Corinne Bringer
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur Michel Joubert
Monsieur André Brivadis
Monsieur Pierre Philipon

Madame Annie Ricoux
Madame Marie-Pierre Vincent
Madame Corinne Goncalvès
Monsieur Paul Philbée

Elus excusés : 7

Monsieur Michel Chapuis
Madame Brigitte Renaud

Elus ayant donné pouvoir :

Mme Annie Ricoux a donné pouvoir à Mme M-Agnès Petit

Votants : 8 sur 8

Objet de la délibération n°20230704-1

**MODIFICATION DES CONDITIONS D'EXECUTION DU MARCHE N°1 MISE EN SECURITE
INCENDIE DE L'EGLISE ABBATIALE ET DE LA TOUR CLEMENTINE – LOT 4 ELECTRICITE
(TITULAIRE CEGELEC)**

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente qui rappelle que :

Vu les articles L2194-1 et 2 du code de la commande publique,

Le lot 4 du marché cité en objet, notifié le 3 octobre 2022, dont le titulaire est CEGELEC, fait l'objet de modifications suivantes :

La présente proposition d'avenant correspond à des adaptations des prestations prévues au marché initial : compléments dont la nécessité est constatée en cours de chantier, demandes supplémentaires des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, suppression de certains équipements jugés non indispensables compte tenu des existants.

Pour rappel, les alimentations de l'Abbatiale et de l'historial de bâtisseurs, étaient mis en attente au sein d'un préfabriqué du bas-côté sud de l'Abbatiale, les lignes ont toutes étaient redirigées dans le TGBT sous l'historial des bâtisseurs. Il a été nécessaire de rallonger ces lignes d'alimentation sur une vingtaine de mètres pour 68 câbles, ainsi qu'une mise à jour des natures et sections de câblages.

De plus, il est nécessaire de remplacer le coffret électrique de reprise des lignes d'éclairages principales de l'abbatiale, ce dernier subit l'humidité du lieu, il est donc proposé de le remplacer par un coffret neuf adapté aux nouvelles installations et étanche.

Concernant l'éclairage du chemin de ronde, en complément de l'alimentation sur horloge astronomique, il est proposé d'ajouter à ce mode de commande un commutateur (marche/arrêt/automatique) accessible uniquement aux personnes habilitées, plus grande souplesse d'intervention lors d'événementiels.

Afin de faciliter la maintenance au sein des combles de l'abbatiale, il serait opportun d'installer un complément d'éclairage technique le long du bas-côté Sud.

Enfin, dans l'éventualité d'une ouverture à la visite de la Tour Clémentine et du chemin de ronde de l'Abbatiale, il est proposé de mettre en place le câblage adapté et de compléter les équipements de détection et de signalement d'incendie (déclencheurs manuels associés aux différents escaliers, niveaux, et des détecteurs optiques de fumée).

De même dans le cadre d'un futur projet de communication, un câblage d'alimentation pourrait être posé au niveau des combles de l'abbatiale pour l'installation d'une webcam.

L'ensemble de ces compléments fait l'objet de différentes plus-values, pour un montant de 25 392,38€.

Par ailleurs, le marché initial prévoyait le remplacement des luminaires de la Tour Clémentine pour une uniformisation des gammes esthétiques d'appareils. Toutefois, les luminaires en place sont récents et fonctionnels. Il est donc proposé de supprimer cette prestation de remplacement d'appareils jugée non indispensable.

Les travaux de terrassements nécessaires au déplacement de la borne foraine, dédiée au festival, n'ont pas été validés par l'autorisation de travaux accordée dans le cadre de la mise en sécurité incendie, par les services de la DRAC. Il est donc proposé d'extraire cette prestation du marché afin de permettre la réception de l'ouvrage complet.

Ces suppressions font l'objet de moins-values, pour un montant de 9 083,99 €.

Rappel du montant initial du marché : 119 418.57 € HT

Montant des travaux en plus proposés : + 25 392.38 € HT

Montant des travaux en moins proposés : - 9 083.99 € HT

Montant total de l'avenant n°1 : + 16 308.39 €

Nouveau montant du marché suite à l'avenant n°1 : 135 726.96 € HT

Le nouveau montant du marché est donc ramené à 135 726.96 € H.T, ce qui représente une évolution du montant initial du marché de +13,66 %.

et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **Autorise la Présidente à signer l'avenant modificatif pour le lot 4 Electricité – marché Mise en sécurité incendie, avec le titulaire CEGELEC**

**Pour extrait certifié conforme
La Présidente, Marie-Agnès Petit**

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.

SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
Maison du Cardinal Avenue de la Gare
43160 La Chaise-Dieu

Comité syndical du 04/07/2023
Date de convocation : 22/06/2023

Elus présents : 7

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Bernard Brignon
Madame Corinne Bringer
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur Michel Joubert
Monsieur André Brivadis
Monsieur Pierre Philipon

Madame Annie Ricoux
Madame Marie-Pierre Vincent
Madame Corinne Goncalvès
Monsieur Paul Philbée

Elus excusés : 7

Monsieur Michel Chapuis
Madame Brigitte Renaud

Elus ayant donné pouvoir :

Mme Annie Ricoux a donné pouvoir à Mme M-Agnès Petit

Votants : 8 sur 8

Objet de la délibération n°20230704-2

DETERMINATION DU RATIO D'AVANCEMENT DE GRADE

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente qui rappelle que :

Vu l'avis favorable émis par le Comité Social Territorial le 27 juin 2023,

La loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale (article 35) a supprimé les quotas existants dans les statuts particuliers des cadres d'emplois pour les remplacer par un ratio « promu-promouvable » fixé par l'assemblée délibérante.

Ce ratio fixe simplement le nombre maximum d'agents promouvables qui peuvent être promus à un grade supérieur. Il n'enlève rien à la possibilité donnée à la Présidente de proposer ou de ne pas proposer un agent à l'avancement de grade.

Afin de faciliter le management du personnel, compte-tenu que le nombre d'agents au sein de la collectivité est relativement faible, il est proposé de fixer ce ratio à 100 % pour tous les avancements de grade.

La Présidente pourra proposer un agent à l'avancement de grade en s'appuyant sur les points suivants :

- ✓ la valeur professionnelle et la manière de servir, mesurées par l'évaluation annuelle,
- ✓ la capacité de l'agent d'exercer les missions correspondant au nouveau grade,
- ✓ la responsabilité professionnelle portant sur l'agent.

et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **Fixe le ratio à 100% pour l'ensemble de tous les avancements de grade**

Pour extrait certifié conforme
La Présidente, Marie-Agnès Petit

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.

Comité syndical du 04/07/2023
Date de convocation : 22/06/2023

Elus présents : 7

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Bernard Brignon
Madame Corinne Bringer
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur Michel Joubert
Monsieur André Brivadis
Monsieur Pierre Philipon

Madame Brigitte Renaud
Madame Annie Ricoux
Madame Marie-Pierre Vincent
Madame Corinne Goncalvès
Monsieur Paul Philbée

Elus ayant donné pouvoir :

Mme Annie Ricoux a donné pouvoir à Mme M-Agnès Petit

Elus excusés : 7

Monsieur Michel Chapuis

Votants : 8 sur 8

Objet de la délibération n°20230704-3

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ENCAISSEMENT POUR COMPTE DE TIERS

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente qui rappelle que :

Mesdames, Messieurs,

Le Syndicat Mixte du Projet Chaise Dieu, via la boutique, vend différents produits (livres, cartes postales, cd, tickets, cartes, jetons) pour le compte de tiers.

L'encaissement « *pour le compte d'un tiers* » permet à une collectivité ou un établissement public local de mettre à la disposition des usagers un service assuré par un tiers et rémunéré par les bénéficiaires.

Des recettes peuvent donc être encaissées pour le compte du partenaire de la collectivité qui aura indifféremment le statut public (autre collectivité, EPCI, etc...) ou privé (prestataires privés dans le domaine du transport, de la téléphonie ou culturel, association...).

La mise en place d'une convention de ce type avec chacun des partenaires présente plusieurs avantages :

- Une seule « caisse » à gérer, permettant ensuite d'identifier automatiquement quelles recettes sont encaissées pour quels produits vendus. Cela permettant plus de clarté d'un point de vue comptable.
- Réduction du nombre de « caisses » physiques propres à chaque partenaire, d'un besoin trop important en terme de volumes de coffres forts et d'un risque pour les personnels ; cela réduisant les risques d'erreurs et les risques physiques liées à la sécurité.

L'arrêté constitutif de la régie prévoira l'encaissement de recettes (nature et modalités) pour le compte du tiers clairement identifié. Il prévoira, ainsi que la convention d'encaissement pour compte de tiers, les modalités de reversement par le régisseur des sommes encaissées.

Une commission, valant rémunération pour le SMPCD, est précisée au sein de la convention.

Le prestataire est :

1. La Compagnie Grain de Son

- ✓ Livre-CD Hurdy Gurdy #Myst (*Vielle à roue, Laurence Bourdin a réalisé une création sonore pour l'Exposition Henri Pourrat 2023*)

et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **Autorise la Présidente a signer la convention d'encaissement pour compte de tiers, ainsi que les annexes et avenant nécessaires à l'exécution du partenariat avec la compagnie Grain de son.**

**Pour extrait certifié conforme
La Présidente, Marie-Agnès Petit**

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.

SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
Maison du Cardinal Avenue de la Gare
43160 La Chaise-Dieu

Comité syndical du 04/07/2023
Date de convocation : 22/06/2023

Elus présents : 7

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Bernard Brignon
Madame Corinne Bringer
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur Michel Joubert
Monsieur André Brivadis
Monsieur Pierre Philipon

Madame Brigitte Renaud
Madame Annie Ricoux
Madame Marie-Pierre Vincent
Madame Corinne Goncalvès
Monsieur Paul Philbée

Elus ayant donné pouvoir :

Mme Annie Ricoux a donné pouvoir à Mme M-Agnès Petit

Elus excusés : 7

Monsieur Michel Chapuis

Votants : 8 sur 8

Objet de la délibération n°20230704-4

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU
DOMAINE PUBLIC ENTRE LE SMPCD ET LE FESTIVAL**

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente qui rappelle que :

Vu la convention du 17 octobre 2012 de mise à disposition par la Commune de la Chaise-Dieu l'ensemble abbatial, dont elle est propriétaire, à l'égard du Syndicat mixte, modifiée par avenant en date du 25 juin 2013.

L'équipe permanente du Festival s'est installée en 2016 au sein de la Maison du Cardinal et de l'Aile Ouest.

Une première convention a été signée pour une durée d'un an, puis une seconde convention en 2017, renouvelable chaque année par tacite reconduction, dans la limite de quatre ans. Elle est par conséquent arrivée à son terme en 2021.

Suite au réaménagement des bureaux des équipes du festival, il est nécessaire de mettre à jour la convention.

Deux types d'espaces sont concernés par cette convention :

- Espaces mis à disposition du festival (Bureaux de l'équipe Festival et son mobilier)
- Espaces non mis à disposition mais utilisables par le personnel de l'association du Festival (salle de convivialité, les espaces de stockage de documentation).

En termes financiers, le Festival s'acquittera d'une redevance correspondant aux frais liés aux fluides (électricité, chauffage, eau), à l'entretien des locaux, à la téléphonie et au réseau internet.

La présente convention prend effet à compter de sa signature. Elle sera à compter du 1^{er} janvier 2024, renouvelable par tacite reconduction, dans la limite de quatre ans (31 décembre 2028).

et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **Autorise la Présidente à signer la convention ainsi que les annexes et avenant nécessaires à l'exécution avec le Festival.**

**Pour extrait certifié conforme
La Présidente, Marie-Agnès Petit**

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.

Comité syndical du 04/07/2023
Date de convocation : 22/06/2023

Elus présents : 7

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Bernard Brignon
Madame Corinne Bringer
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur Michel Joubert
Monsieur André Brivadis
Monsieur Pierre Philipon

Madame Brigitte Renaud
Madame Annie Ricoux
Madame Marie-Pierre Vincent
Madame Corinne Goncalvès
Monsieur Paul Philbée

Elus ayant donné pouvoir :

Mme Annie Ricoux a donné pouvoir à Mme M-Agnès Petit

Elus excusés : 7

Monsieur Michel Chapuis

Votants : 8 sur 8

Objet de la délibération n°20230704-5

PROGRAMMATION DE LA SAISON CULTURELLE ET ARTISTIQUE 2023-2024

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente qui rappelle que :

Pour cette nouvelle saison culturelle 2023-2024, le Syndicat Mixte du Projet Chaise-Dieu propose une programmation artistique et des actions d'éducation artistique et culturelle. L'offre de cette programmation est notamment le fruit de nombreux partenariats. Certains d'entre eux nécessiteront la mise en place de conventions qui préciseront les modalités d'organisation et les engagements respectifs des parties.

 LA PROGRAMMATION ARTISTIQUE

Les spectacles de la saison culturelle :

- Concert de Buck (groupe accueilli en résidence en novembre 2022 et février 2023), le **vendredi 22 septembre 2023 à 20h30**,
- « Novencento » de compagnie L'Envolante, le **vendredi 24 novembre 2023 à 20h30**,
- « Céleste Arbol » de la compagnie Le Petit Atelier, (spectacle familial à partir de 5ans) le **mercredi 10 avril 2024 à 15h**,
- Un concert du groupe Les Mécanos, le **vendredi 17 mai 2024 à 20h30**,
- Un concert du groupe Paprika Paradiz, le **samedi 29 juin 2024 à 20h30**.

 LES RESIDENCES

➤ **RESIDENCE MUSIQUE A L'IMAGE 2024 CONTRAT D'ENGAGEMENT AVEC LA PRODUCTION**

Depuis 2012, le Syndicat Mixte propose, chaque année, un appel à projet afin de soutenir la création de musique originale de court-métrage par la mise en place d'une résidence d'enregistrement de la musique à La Chaise-Dieu. Un contrat d'engagement est signé entre le Syndicat Mixte du Projet Chaise-Dieu et la production du film sélectionné, afin de déterminer les conditions dans lesquelles le Syndicat Mixte apporte son concours financier à l'accueil de cette résidence. Il fixe les conditions d'enregistrement et de montage/mixage de la musique du court-métrage.

Le comité de sélection se réunit le 14 septembre pour sélectionner le court métrage 2024.

➤ **LES RESIDENCES ARTISTIQUES**

Dans le cadre du dispositif départemental « Accompagnement des artistes dans le cadre d'un projet artistique création/résidence/diffusion », deux compagnies seront accueillies en résidence à l'auditorium :

- La compagnie Le Petit Atelier (théâtre) du **2 au 6 octobre 2023** pour la création d'un spectacle jeune public « Céleste Arbol ». Une restitution avec les scolaires est prévue le 6 octobre à 13h30,
- La compagnie L'Envolante (théâtre) du **22 au 26 janvier 2024** pour la création d'un spectacle jeune public (titre non déterminé). Une restitution avec les scolaires est le 26 janvier à 13h30.

LES PARTENARIATS

➤ **LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE HAUTE-LOIRE (FOL43)**

Accueil des spectacles :

- « Elefantino » de la compagnie Gradiva, **le jeudi 8 février 2024** pour une représentation scolaire à 10h (à partir de 6 ans),
- « Moi et toi sous le même toit » de la compagnie Les Arts Zygotés, **le jeudi 4 avril 2024**, pour une représentation scolaire à 10h (à partir de 2 ans).

Ce partenariat vise à co-organiser ces événements et à partager les dépenses liées à l'accueil des spectacles (cachet artistique, hébergement, repas, droits d'auteurs, etc.) et les recettes correspondantes à hauteur de 60% pour le SMPCD et 40% pour la FOL43.

➤ **STAGES DE DÉCOUVERTE ARTISTIQUE AVEC L'ACCUEIL DE LOISIRS DE LA COMMUNE DE LA CHAISE-DIEU**

La collaboration avec l'Accueil de Loisirs de la Commune de La Chaise-Dieu permet la mise en place de stages de pratique artistique auprès des enfants pendant les vacances scolaires.

Ces actions sont conduites par des artistes pédagogues professionnels pouvant initier des enfants à une discipline artistique.

- Un stage de création vidéo aura lieu du **23 au 26 octobre 2023** avec la Compagnie Le Petit Atelier,
- Un atelier musique et conte aura lieu du **19 au 22 février 2024** avec l'intervenant Laurent Machabert,
- Un stage de danse contemporaine aura lieu du **22 au 25 avril 2024** avec la compagnie Romual sans D, un spectacle de danse sera donné en représentation tout public le vendredi 26 avril au village de La Tour.

➤ **CINE PARC, CINEMA ITINERANT EN LIVRADOIS-FOREZ**

La collaboration avec Ciné Parc permet l'accueil de 3 séances de ciné-goûter :

- le **vendredi 3 novembre 2023 à 10h30 et à 15h**
- le **vendredi 16 février 2024 à 10h30 et 15h**
- le **vendredi 19 avril 2024 à 15h**.

Le SMPCD prend en charge l'organisation et les frais liés au goûter, et met à disposition l'Auditorium à la Commune de La Chaise-Dieu, membre de Cinéparc.

et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **Autorise la Présidente à signer les conventions, les contrats, ainsi que les avenants nécessaires à l'exécution de la programmation culturelle et artistique avec les partenaires susmentionnés.**

**Pour extrait certifié conforme
La Présidente, Marie-Agnès Petit**

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.

SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
Maison du Cardinal Avenue de la Gare
43160 La Chaise-Dieu

Comité syndical du 04/07/2023
Date de convocation : 22/06/2023

Elus présents : 7

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Bernard Brignon
Madame Corinne Bringer
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur Michel Joubert
Monsieur André Brivadis
Monsieur Pierre Philipon

Madame Brigitte Renaud
Madame Annie Ricoux
Madame Marie-Pierre Vincent
Madame Corinne Goncalvès
Monsieur Paul Philbée

Elus ayant donné pouvoir :

Mme Annie Ricoux a donné pouvoir à Mme M-Agnès Petit

Elus excusés : 7

Monsieur Michel Chapuis

Votants : 8 sur 8

Objet de la délibération n°20230704-6

TARIFICATION DES SPECTACLES DE LA SAISON CULTURELLE ET ARTISTIQUE 2023-2024

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente qui rappelle que :

Au vu de l'évolution de la saison culturelle du Syndicat Mixte du Projet Chaise-Dieu se déroulant principalement au sein de l'Auditorium Cziffra, il est nécessaire de réactualiser la tarification de celle-ci.

TARIFS SPECTACLES DE LA SAISON CULTURELLE

<i>Plein Tarif</i>	10,00 €
<i>Tarif Réduit*</i>	7,00 €
<i>Gratuit**</i>	/

**Tarif Réduit : Moins 18 ans, étudiants, détenteurs du Pass Culture et demandeurs d'emploi sur présentation de justificatifs.*

***Gratuit :*

- *Détenteurs du « Pass Jeunes spectateurs »*
- *Les moins de 5 ans.*

Tarifs Pass Jeunes spectateurs

Depuis 2019, tous les enfants scolarisés au sein des écoles de La Chaise-Dieu, de Sembadel, de Félines, et du collège de La Chaise-Dieu, se voient attribuer nominativement un « **Pass Jeunes Spectateurs** », leur permettant d'assister gratuitement à l'ensemble des spectacles de la Saison culturelle (*Sauf séances Cinéparc*).

Un tarif préférentiel est accordé aux parents, frères et sœurs des enfants détenteurs de ce pass.

<i>Parents</i>	<i>10,00 € à 7,00 €</i>
<i>Frères et sœurs (sans limite d'âge)</i>	<i>7,00 € à 5,00 €</i>

Nouveauté 2023-2024 - Pass 3 spectacles

Afin de fidéliser le public, nous vous proposons d'établir un **Pass 3 spectacles**, nominatif au **prix de 21€ (3x7€ tarif réduit)**, au lieu de 30€, à utiliser sur l'ensemble des spectacles de la saison culturelle.

En cas d'annulation d'un des spectacles par l'organisateur ou l'artiste, un avoir sera proposé au titulaire du pass sur la saison 2024-2025. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation, ou si le titulaire du pass ne peut l'utiliser dans son intégralité.

Nous ne proposerons pas de carte fidélité pour la saison 2023-2024.

et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve les propositions de tarifs pour la saison culturelle.**
- **Approuve les conditions d'utilisation des Pass jeunes spectateurs et Pass 3 spectacles énoncées ci-dessus.**

**Pour extrait certifié conforme
La Présidente, Marie-Agnès Petit**

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.

Comité syndical du 04/07/2023
Date de convocation : 22/06/2023

Elus présents : 7

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Bernard Brignon
Madame Corinne Bringer
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur Michel Joubert
Monsieur André Brivadis
Monsieur Pierre Philipon

Madame Brigitte Renaud
Madame Annie Ricoux
Madame Marie-Pierre Vincent
Madame Corinne Goncalvès
Monsieur Paul Philbée

Elus ayant donné pouvoir :

Mme Annie Ricoux a donné pouvoir à Mme M-Agnès Petit

Elus excusés : 7

Monsieur Michel Chapuis

Votants : 8 sur 8

Objet de la délibération n°20230704-7

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-LOIRE - SAISON CULTURELLE ET ARTISTIQUE 2023-2024**

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente qui rappelle que :

Dans le cadre du programme « Publics en découverte », le Conseil Départemental de la Haute-Loire déploie différents dispositifs pour accompagner les artistes et les structures culturelles.

Ainsi, pour la mise en place de sa saison culturelle, le Syndicat Mixte du Projet Chaise-Dieu sollicitera le Département au titre des dispositifs :

- « *Accompagnement des organisateurs d'événements culturels* » dont les objectifs sont de soutenir la diffusion et la programmation et la mise en place d'actions envers les publics ciblés par le Département,

- « *Accompagnement des artistes, création/résidence/diffusion* » dont les objectifs sont de favoriser les créations et les actions culturelles sur le territoire.

Le budget prévisionnel de la saison 2023-2024 est le suivant :

BUDGET PREVISIONNEL SAISON CULTURELLE 2023-2024

DEPENSES TTC		RECETTES	
Frais artistique		Subventions publiques	
Cachet artistique - spectacles	11 182,00 €	Conseil Départemental - Publics en découverte Saison culturelle	1 000,00 €
Cachet artistique - spectacles scolaires	2 000,00 €	Conseil Départemental - Publics en découverte Accueil résidence d'artistes	2 500,00 €
Cachet artistique - résidences	3 500,00 €	Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes - Résidence Musique à l'Image	3 000,00 €
Cachet artistique - ateliers	5 600,00 €	DRAC - Résidence Musique à l'Image	5 000,00 €
Résidence Musique à l'image	7 000,00 €	Région AuRA – Culture en territoire	15 000,00 €
Droits d'auteurs	2 881,49 €	<i>Sous-total Subventions publiques</i>	<i>26 500,00 €</i>
<i>Sous-total Frais artistique</i>	<i>32 163,49 €</i>		

Frais technique		Partenariats privés	
Prestation de techniciens - location de matériel	3 000,00 €	Ligue de l'enseignement 43 (partenariat financier)	1 680,00 €
Ingénierie - frais de personnel	0,00 €	<i>Sous-total Subventions privées</i>	<i>1 680,00 €</i>
<i>Sous-total Frais technique</i>	3 000,00 €		
Frais de communication		Billetterie	
Conception graphique	Budget global	Tarif plein spectacle	3 000,00 €
Impression brochure		Tarif réduit spectacle	1 680,00 €
		Recette centre de loisirs	250,00 €
<i>Sous-total Frais de communication</i>		<i>Sous-total Billetterie</i>	<i>4 930,00 €</i>
		Total recettes hors financement	33 110,00 €
Frais divers			
Restauration - hébergement	8 165,00 €	Autofinancement Syndicat Mixte du Projet Chaise-Dieu	18 110,00 €
Transport	812,00 €		
Catering	420,00 €		
<i>Sous-total Frais divers</i>	9 397,00 €		
TOTAL DEPENSES	44 560,49 €	TOTAL RECETTES	44 560,49 €

Pour la mise en œuvre de la saison culturelle, nous sollicitons le Conseil Départemental de la Haute-Loire à hauteur de 3 500 €.

et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **Autorise le 1^{er} Vice-président à solliciter une subvention auprès du conseil départemental de la Haute-Loire**

**Pour extrait certifié conforme
La Présidente, Marie-Agnès Petit**

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.

SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
Maison du Cardinal Avenue de la Gare
43160 La Chaise-Dieu

Comité syndical du 04/07/2023
Date de convocation : 22/06/2023

Elus présents : 7

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Bernard Brignon
Madame Corinne Bringer
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur Michel Joubert
Monsieur André Brivadis
Monsieur Pierre Philipon

Madame Brigitte Renaud
Madame Annie Ricoux
Madame Marie-Pierre Vincent
Madame Corinne Goncalvès
Monsieur Paul Philbée

Elus ayant donné pouvoir :

Mme Annie Ricoux a donné pouvoir à Mme M-Agnès Petit

Elus excusés : 7

Monsieur Michel Chapuis

Votants : 8 sur 8

Objet de la délibération n°20230704-8

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA SOCIETE DE PRODUCTION DANS LE CADRE DE LA RESIDENCE MUSIQUE A L'IMAGE 2023

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente qui rappelle que :

Dans le cadre de la Résidence Musique à l'Image nous avons accueilli, en mars 2023, Martin Geisler et Sylvain Livenais pour l'enregistrement de la musique originale du court métrage « Bultex ». Une convention avait été signée avec la société de production « Les Films Norfolk ».

La bourse est versée par le Syndicat Mixte du Projet Chaise-Dieu en trois échéances :

- 50 % à la signature de la convention,
- Deuxième acompte (optionnel), sur présentation de justificatifs de dépenses,
- Solde final sur présentation du bilan financier et à la livraison du film.

Aujourd'hui, ce court métrage a été repris par une société de production auvergnate « Dimanche soir », dirigée par Audrey Guatelli.

Un avenant à la convention doit être établi et signé avec « Dimanche soir ». Les derniers versements seront donc attribués à cette entreprise sur présentation du bilan financier.

et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **Autorise la Présidente à signer l'avenant à la convention avec la société de production « Dimanche soir »**

**Pour extrait certifié conforme
La Présidente, Marie-Agnès Petit**

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.

Comité syndical du 04/07/2023
Date de convocation : 22/06/2023

Elus présents : 7

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Bernard Brignon
Madame Corinne Bringer
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur Michel Joubert
Monsieur André Brivadis
Monsieur Pierre Philipon

Madame Brigitte Renaud
Madame Annie Ricoux
Madame Marie-Pierre Vincent
Madame Corinne Goncalvès
Monsieur Paul Philbée

Elus ayant donné pouvoir :

Mme Annie Ricoux a donné pouvoir à Mme M-Agnès Petit

Elus excusés : 7

Monsieur Michel Chapuis

Votants : 8 sur 8

Objet de la délibération n°20230704-9

AUTORISATION DE SIGNATURE DES DEMANDES DE SUBVENTIONS : RESIDENCE MUSIQUE A L'IMAGE 2024

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente qui rappelle que :

Depuis 2012, le Syndicat Mixte propose, chaque année, un appel à projet afin de soutenir la création de musique originale de court-métrage par la mise en place d'une résidence d'enregistrement de la musique à La Chaise-Dieu, en partenariat avec l'association Sauve Qui Peut Le Court-Métrage (Festival du court-métrage de Clermont-Ferrand).

Pour mener à bien ces résidences, le Syndicat Mixte sollicite le soutien de différents partenaires comme le Département de La Haute-Loire, mais aussi la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes et la Région Auvergne-/Rhône-Alpes pour un soutien financier.

Le plan de financement prévisionnel :

BUDGET PREVISIONNEL RESIDENCE MUSIQUE A L'IMAGE 2024

DEPENSES		RECETTES	
Frais artistiques		Subventions publiques	
Bourse	7 000,00 €	DRAC Auvergne Rhône-Alpes	5 000,00 €
<i>Total Frais artistiques</i>	<i>7 000,00 €</i>	Région Auvergne Rhône-Alpes	3 000,00 €
Frais techniques		<i>Total Subventions publiques</i>	<i>8 000,00 €</i>
Prestation technicien	2 500,00 €		
Location de matériels	1 000,00 €		
<i>Total Frais technique</i>	<i>3 500,00 €</i>		
Frais de communication			
Plaquette et tract	400,00 €		
<i>Total Frais de communication</i>	<i>400,00 €</i>		
Frais divers			
Restauration - hébergement résidence	2 500,00 €		
Catering	150,00 €		
<i>Total Frais divers</i>	<i>2 650,00 €</i>		

Frais de structure			
Rémunération personnel permanent	2 010,00 €		
Charges sociales et fiscales	1 565,00 €		
Mission et déplacements	1 000,00 €		
Téléphone et affranchissement	100,00 €		
Fournitures	500,00 €		
Assurance	150,00 €	Total recettes hors autofinancement	8 000,00 €
Frais de fonctionnement auditorium	1 500,00 €	Autofinancement Syndicat Mixte du Projet Chaise-Dieu	12 475,00 €
<i>Total Frais de structure</i>	<i>6 825,00 €</i>		
TOTAL DEPENSES	20 475,00 €	TOTAL RECETTES	20 475,00 €

Le comité de sélection se réunira le 14 septembre à 10h pour sélectionner le court métrage 2024.

et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **Autorise la Présidente à solliciter le soutien de la DRAC et de la Région pour la résidence Musique à l'Image 2024.**

**Pour extrait certifié conforme
La Présidente, Marie-Agnès Petit**

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.